

Résolution sur la participation politique des jeunes dans l'espace francophone

Antananarivo (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition de la Commission des affaires parlementaires,

- SE RÉFÉRANT** au rapport relatif à «La participation politique des jeunes dans l'espace francophone», examiné lors des réunions de la Commission des affaires parlementaires réunie à Antananarivo (Madagascar), à Berne (Suisse) et à Ottawa (Canada) ;
- PRÉOCCUPÉE** par la désillusion de la jeunesse à l'égard de la classe politique et par le fait que les jeunes citoyens sont de moins en moins nombreux à se rendre aux urnes, à s'impliquer dans les partis politiques et à se porter candidats aux élections, et ce, dans l'ensemble de la Francophonie ;
- RAPPELANT** que l'abstentionnisme entraîne de lourdes conséquences pour la vitalité démocratique des États francophones ;
- TENANT COMPTE** de la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022, qui a pour thème «Femmes et Jeunes, acteurs de paix et de développement» et qui vise notamment à ce que «les jeunes disposent de ressources et d'outils nécessaires à une participation active au processus décisionnel» ;
- RAPPELANT** le rôle de la jeunesse dans le développement et le renforcement de nos démocraties ;
- RECONNAISSANT** que la participation politique ne se réduit pas à l'action de voter et à l'inscription au sein d'un parti politique, mais qu'elle comprend également diverses autres actions citoyennes ;
- CONVAINCUE** qu'il est du rôle des parlementaires de tout mettre en œuvre pour redonner confiance à la jeunesse en ses institutions parlementaires et son environnement politique ;
- SE FÉLICITE** des programmes mis en place par l'APF visant à impliquer les jeunes dans l'exercice législatif, tels que *le Parlement francophone des jeunes et les Jeunes parlementaires francophones* ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- ENCOURAGE** les Chefs d'État et de gouvernements des États membres de l'espace francophone à promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie jeunesse de la Francophonie, adoptée lors du XV^e Sommet de la Francophonie tenu à Dakar en 2014 ;
- APPELLE** les Parlements à adopter, conformément au Programme d'action mondial des Nations Unies pour la jeunesse, les mesures nécessaires pour intégrer les jeunes de la Francophonie aux processus décisionnels tant au niveau local, national, qu'international ;
- RECOMMANDE** aux Parlements de mettre en place des programmes de simulation de conseils et de parlements de jeunes, et de renforcer ceux déjà existants en les dotant d'une structure solide et d'un appui politique et financier cohérent ;
- RECOMMANDE** aux parlementaires de rapprocher l'âge légal de voter de celui de se présenter à des fonctions officielles, de manière à impliquer davantage les jeunes citoyens dans les processus politiques ;
- INCITE** les Parlements à adopter des mesures législatives visant à renforcer la présence des jeunes dans les instances représentatives nationales et locales, notamment les quotas légaux sur les listes des candidats aux élections ;
- INCITE** les partis politiques à accroître la présence des jeunes dans leurs rangs par l'adhésion volontaire au système de quota ;
- S'ENGAGE** à poursuivre et à renforcer sa collaboration avec les Parlements nationaux demandeurs dans la mise en place de programmes éducatifs visant à initier les générations futures à la vie politique.